

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

① 03.81.81.25.27

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le 24 septembre 2024 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Martine CARTIER, Gilles BOUDAY, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Hervé PONT

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Brigitte ROY procuration à Catherine GRAND
Fabrice MERCIER procuration à Agnès LEPLAT

Absent(s) non excusé(s) : Nicolas PERRARD

M. Philippe LUSSAGNET a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 août 2024, arrêté par les membres du conseil.

1. STAGIAIRISATION AGENT

Suite à la démission au 1^{er} novembre prochain d'un agent technique en disponibilité depuis 3 ans et dont l'emploi est occupé par un agent contractuel en CDD, il est proposé de stagiairiser l'agent actuellement en poste, qui remplit parfaitement ses fonctions.

A l'issue d'une année de stage et si l'agent donne entière satisfaction, celui-ci pourra être nommé titulaire de la fonction publique territoriale.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la nomination de Mme Nadia Mokri en tant que stagiaire à compter du 01/11/2024 en remplacement de Mme Anne-Lyse Maire.

2. DM N° 1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Mme LEPLAT, adjointe, présente la décision modificative de virement de crédits.

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés		111 244.44 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		111 244.44 €
R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	111 244.44 €	
TOTAL R 043 : Opérations ordre intérieur de la section	111 244.44 €	

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n° 1.

3. DEVIS INTERPHONE ECOLE

Mme Cartier, adjointe, explique que l'interphone/visiophone fixé à la porte d'entrée de l'école ne fonctionne plus.

Il est proposé l'installation d'un nouvel interphone/visiophone filaire avec caméra, ainsi qu'un combiné à chaque étage du bâtiment.

Deux devis ont été réceptionnés :

Balanche Electricité : 1 599.60 € TTC

VF Electricité : 1 936.80€ TTC

Il est également indiqué qu'une subvention à hauteur de 80% pourra être versée; le dossier doit être déposé avant le 7 octobre prochain à la Préfecture.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de Balanche Electricité d'un montant de 1 599.60 € TTC,
- Autorise Le Maire à signer le devis.

4. NATURA 2000

M. Pont, conseiller délégué, rappelle que les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales :

- les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et des contrats co-financés par l'Union européenne.

204,62 hectares sont classés Natura 2000 sur la commune de Morre essentiellement sur la zone du marais.

Les modifications de périmètre proposées et détaillées ci-dessous consiste en une extension du site sur une surface de 76,86 hectares pour entrer dans le projet des sites Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs ».

3 secteurs boisés sont concernés : du chemin de Traine Bâton jusqu'à la Chapelle des Buis, de la route des Roches et du Bois de la Côte.

Ces secteurs complètent le corridor forestier bien présent actuellement dans le site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs et accueillent diverses espèces d'oiseaux dont notamment le Pic noir et le Milan royal. Ce corridor forestier est également emprunté par des mammifères comme le Lynx boréal.

NATURA 2000 – Fusion et modification de périmètre – Sites « zone spéciale de conservation » et « zone de protection spéciale »

Considérant que le comité de pilotage des sites Natura 2000 de la « Moyenne vallée du Doubs » a acté le 11 mars 2024, le principe de la fusion de l'ensemble des sites concernés par cette instance de gouvernance et de calage des sites « habitats, faune et flore » sur le site « oiseaux » par soucis de simplification administrative, de lisibilité pour les usagers et de cohérence dans le fonctionnement écologique.

Comme le prévoit l'article L414-1 du code de l'environnement, les communes et les EPCI concernés doivent se prononcer sur la pertinence des propositions de modification de périmètre, compte tenu des justifications scientifiques fournies dans le dossier annexé à la présente délibération.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
EMET UN AVIS FAVORABLE aux propositions de fusion et de modification de périmètre du site Natura 2000.

5. ZAENR : BILAN DE CONCERTATION ET DEFINITION DES ZONES

La consultation publique, tant en mairie que par le site Morre-Village n'a pas donné lieu à ce jour à des avis ou remarques particulières des habitants.

Le lancement de la consultation ayant été décalé du 20 juillet au 1er août, il est proposé de prolonger la consultation jusqu'au 15 octobre.

Parallèlement, un travail sera engagé pour définir précisément les zones définies comme ZAEnR dans la prochaine délibération prévue sur ce sujet à venir fin octobre.

La prolongation de la consultation jusqu'au 15 octobre est validée par le CM.

INFORMATIONS :

Aménagement terrain Petitjean :

Fin du portage avec l'établissement public foncier (EPF).

L'achat du terrain par la commune a été acté par la signature de l'acte de vente à l'étude notariale le 23/09/2024.

Permis d'aménager toujours en cours ; en attente des avis de Grand Besançon Métropole (GBM).

Voiries :

La réfection du marquage routier horizontal a été fait par GBM début septembre dans le cadre du plan triennal d'entretien.

Maison médicale :

Deux médecins généralistes ont signé le bail avec la société de gestion immobilière Loge GBM pour s'installer rue de l'Eglise en octobre 2024. Le logement a été repeint par un employé communal et la commune a fait installer un évier.

CASC :

Le vide grenier du 22 septembre dernier a été annulé par faute d'inscriptions.

Prochaines manifestations :

- Pétanque le 6 octobre 2024
- Loto le 23 novembre 2024
- Arbre de Noël le 14 décembre 2024
- Marché de Noël nocturne le 20 décembre 2024

Divers :

-Une réunion s'est tenue jeudi 21 septembre entre la commission jeunesse, le Maire et Profession sport et loisirs (PSL25).

L'action "savoir rouler à vélo" a été présentée par PSL25 ; l'objectif étant d'enseigner le vélo et les règles de conduite aux enfants de CM1/CM2. La formation de 12 heures sera répartie sur une semaine d'école.

A l'issue de cette formation, chaque élève recevra un livret des compétences acquises et un diplôme en cas de réussite.

Un rendez-vous est prévu avec la Directrice de l'école, Mme Goujon, afin de finaliser le projet. Le coût de l'action serait de 1 200 €, dont 600€ remboursables au titre du dispositif "génération vélo".

Par ailleurs, l'association PSL25 a fait le bilan d'activité et budgétaire des actions réalisées durant l'été et a précisé son programme jusqu'en fin d'année.

-Le Maire présente un exemple de mutualisation des moyens et matériels communaux entre les communes du SIVOM de Boussières.

Plusieurs communes du Plateau seraient intéressées par ce type d'organisation. Une réflexion est à mener et une étude d'opportunité pourrait être effectuée par un étudiant en stage de gestion communale.

-Terrain de foot : Des bordures ont été posées autour du terrain de foot du village par le SIVU.

-Signalisation : Il est évoqué un défaut de signalisation sur les îlots centraux de la rue du Commerce vers la pharmacie; les panneaux font partie d'une commande en cours.

-Il est également signalé la détérioration des escaliers le long du verger communal et vers le terrain de tennis ; ainsi qu'une bouche d'égout affaissée rue du Lieutenant Vallet.

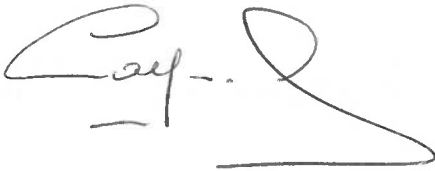
Prochain conseil :

Le mardi 29 octobre 2024 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2024_45 Stagiatisation agent au 01/11/2024
- 2024_46 DM n° 1 budget annexe lotissement
- 2024_47 Devis interphone/visiophone école
- 2024_48 Natura 2000

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.



Le secrétaire,
Philippe LUSSAGNET.

